

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

---

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024 À 19:30 HEURES**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le jeudi 12 décembre 2024 à 19:15 heures au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster.

**Présences :**

Siège no 1:	Mélanie Cyr
Siège no.2 :	Sylvain Hébert
Siège no.4 :	Rock Lamontagne
Siège no 5:	Mario Dolbec
Siège no 6:	Pierre Reid

Était absente : Siège no 3: Claudia Gilbert

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, M Jean-Charles Bellemare, est aussi présent.

Il y a 4 citoyens dans l'assistance.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1- **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**
  - 2- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 3- **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-01 FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET CONDITIONS DE PERCEPTION EXERCICE FINANCIER 2025**
  - 4- **RÉCEPTION DÉFINITIVE : TRAVAUX SUR LE CHEMIN CYR**
  - 5- **REDDITION DE COMPTES PPA-CE : DOSSIER HDD94977**
  - 6- **REDDITION DE COMPTES PPA-CE : DOSSIER END44333**
  - 7- **AUTORISATION D'ACHAT DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 8- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
  - 9- **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 

1.0 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue à tous. Il est 19:15.

**2024-186**

*résolution no 2024-186*

**IL EST PROPOSÉ** par Mélanie Cyr  
**APPUYÉ** par Rock Lamontagne  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** cette assemblée soit déclarée ouverte avec le constat de quorum et de la régularité de la convocation.

**ADOPTÉE**

2.0 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**2024-187**      *résolution no 2024-187*

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Hébert  
**APPUYÉ** par Mario Dolbec  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour proposé.

**ADOPTÉE**

3.0      **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-01 FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET CONDITIONS DE PERCEPTION EXERCICE FINANCIER 2025**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est par la présente donnée par le conseiller Sylvain Hébert qu'à la prochaine séance ordinaire, le *Règlement 2025-01 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2025* sera adopté. Dispense de lecture est demandée, tous les membres du conseil déclarant avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes, tarifs, compensations et conditions de perception pour l'exercice financier débutant 1<sup>er</sup> janvier 2025.

4.0      **RÉCEPTION DÉFINITIVE : TRAVAUX SUR LE CHEMIN CYR**

**2024-188**      *résolution no 2024-188*

**IL EST PROPOSÉ** par Mélanie Cyr  
**APPUYÉ** par Pierre Reid  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général par intérim à procéder au paiement de DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUATORZE DOLLARS ET VINGT-CINQ SOUS (18 814,25 \$) à l'entreprise Excavation Steve Leblanc pour les travaux d'empierrement supplémentaires en bordure du chemin Cyr ;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité le certificat de réception définitive tel que produit en annexe.

**ADOPTÉE**

5.0      **REDDITION DE COMPTES PPA-CE : DOSSIER HDD94977**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Westbury a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli, pour un coût total des travaux 2023 de DEUX CENT QUATORZE MILLE SEPT CENT VINGT-SIX DOLLARS (214 726,00 \$) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets devait être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**2024-189**

*résolution no 2024-189*

**IL EST PROPOSÉ** par Mélanie Cyr  
**APPUYÉ** par Mario Dolbec  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil approuve les dépenses d'un montant DEUX CENT QUATORZE MILLE SEPT CENT VINGT-SIX DOLLARS (214 726,00 \$) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

6.0 **REDDITION DE COMPTES PPA-CE : DOSSIER END44333**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Westbury a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli, pour un coût total des travaux 2024 de TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (38 250,00 \$) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets devait être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**2024-190**

*résolution no 2024-190*

**IL EST PROPOSÉ** par Mario Dolbec  
**APPUYÉ** par Pierre Reid  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil approuve les dépenses d'un montant TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (38 250,00 \$) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

7.0 **AUTORISATION D'ACHAT DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu des tablettes électroniques au début de leur mandat ;

**CONSIDÉRANT QUE** les tablettes ont atteint leur fin de vie utile ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont émis le souhait de les remplacer par tablettes iPad de marque Apple ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général par intérim a sollicité des soumissions pour les tablettes et des accessoires de protection ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance des soumissions et s'en montrent satisfaits ;

**2024-191**      *résolution no 2024-191*

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Reid  
**APPUYÉ** par Sylvain Hébert  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général par intérim à procéder à l'achat, auprès d'Apple, de SEPT (7) iPad Air au coût de HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS DE TROIS SOUS (8 845,03 \$), taxes incluses, et des accessoires de protection auprès de *Solutia Télécom* au coût de SEPT CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS (748,00 \$), plus taxes applicables, tel que présenté dans les soumissions jointes à la présente ;

**QUE** les montants soient appropriés du surplus libre non affecté.

**ADOPTÉE**

8.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

<b>Nom du/de la citoyen/ne</b>	<b>Sujet</b>
Denis Veilleux	- Tablettes électroniques
Shane Coates	- Tarification de la collecte des matières résiduelles pour les entreprises du territoire

9.0 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, ont été traités;

**2024-192**      *résolution no 2024-192*

**IL EST PROPOSÉ** par Rock Lamontagne  
**APPUYÉ** par Mélanie Cyr  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la séance soit fermée.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 19:25

\_\_\_\_\_  
Gray Forster  
MAIRE de Westbury

\_\_\_\_\_  
Jean-Charles Bellemare  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim